



Paris, le 21 janvier 2018

Communiqué de presse

La ministre de la justice prend acte du refus des deux organisations syndicales de l'entente UFAP-UNSa Justice / CGT pénitentiaire de signer le relevé de décisions à la suite des discussions menées entre elles et la direction de l'administration pénitentiaire.

Ce relevé de décisions prévoit des mesures concrètes pour renforcer la sécurité des personnels et des moyens :

- 1 100 emplois supplémentaires créés sur 4 ans pour combler les postes vacants en détention ;
- Le renforcement des équipements de sécurité des personnels ;
- La mise en place de quartiers spécifiques pour la prise en charge des détenus dans des quartiers spécifiques totalement étanches du reste de la détention.

Ce relevé de décisions apporte des solutions concrètes aux problèmes de sécurité des personnels exposés à la ministre à la suite des déplacements qu'elle a effectués à Vendin-le-Vieil et Borgo à la suite des tentatives d'assassinat contre les personnels pénitentiaires.

Contact presse – Cabinet du garde des sceaux
01 44 77 63 15 / secretariat-presse.cab@justice.gouv.fr